



RENFORCER LA RÉSILIENCE ET LA STABILITÉ DES CHÂÎNES INDUSTRIELLES ET DES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA CHINE; LE PAKISTAN;
ET LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

*Révision**

La communication ci-après, datée du 19 février 2024, est distribuée à la demande des délégations de la Chine; du Pakistan; et de la République démocratique populaire lao.

1 CONTEXTE

1.1. La formation des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales est un processus progressif résultant du commerce international et de l'investissement. Maintenir leur stabilité est crucial pour le bon fonctionnement de l'économie et du commerce internationaux, tandis que la libre circulation des échanges est essentielle au développement stable de ces chaînes.

1.2. Depuis les années 1980 jusqu'au début des années 2000, les chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales ont fonctionné de manière harmonieuse et efficiente, et l'économie mondiale a enregistré une croissance rapide, de plus de 3%, pour la plupart des années. Ces chaînes ont non seulement stimulé la croissance des pays développés Membres et des grandes sociétés multinationales, mais elles ont aussi soutenu la prospérité des pays en développement Membres et des micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

1.3. Toutefois, ces chaînes sont exposées aux risques et aux vulnérabilités telles que les conflits politiques, l'ingérence politique et les cas de force majeure comme les catastrophes naturelles. Après la crise financière mondiale de 2008, certains Membres ont pris des mesures protectionnistes qui ont eu une incidence négative sur la stabilité et la connectivité des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales. Pour remédier à cette situation, le G-20, l'APEC et d'autres mécanismes ont promis à la fois un *statu quo* et le démantèlement de ces mesures protectionnistes. À la demande des membres du G-20, l'OMC et d'autres organisations internationales ont surveillé les mesures de leurs Membres en matière de commerce et d'investissement, d'une manière régulière et efficace depuis 2009.

1.4. Le système commercial multilatéral, qui a l'OMC en son centre, a joué un rôle positif dans le fonctionnement harmonieux et efficient des chaînes industrielles et d'approvisionnement. Ces dernières années, les chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales ont connu de graves perturbations en raison de l'impact combiné de la COVID-19, des conflits géopolitiques et des frictions commerciales. Des pénuries dans l'approvisionnement et des perturbations des chaînes se sont produites fréquemment, affectant négativement les opérations économiques normales de nombreux Membres.

* La présente révision vise à ajouter la République démocratique populaire lao en tant que coauteur de la communication.

1.5. Ces perturbations qui entravent le commerce mondial ont fortement attiré l'attention de l'OMC. En mars 2022, le Secrétariat de l'OMC a accueilli le premier Forum sur les chaînes d'approvisionnement mondiales pour étudier les causes et les solutions de l'envolée des coûts du fret et de la congestion des transports qui entravent le commerce mondial, et favoriser l'entente et la collaboration entre les parties prenantes dans chaque relation des chaînes d'approvisionnement mondiales. En février 2023, le Secrétariat de l'OMC a publié un rapport montrant que les coûts d'opportunité du découplage en deux blocs rivaux par rapport à une plus grande libéralisation sont estimés à 8,7% du revenu réel au niveau mondial, variant entre 6,4% pour les pays développés, 10,1% pour les pays en développement et plus de 11,3% pour les pays les moins avancés. Dans ces circonstances, il serait plus difficile pour les pays pauvres, les petites économies vulnérables, les pays en développement sans littoral et les MPME de s'intégrer dans les chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales. Ils pourraient même être évincés de ces chaînes, ce qui aggraverait encore le déséquilibre du développement mondial. Toutefois, certains Membres de l'OMC ont adopté de bonnes pratiques en la matière.

1.6. Les chaînes industrielles et d'approvisionnement prennent forme suivant la répartition mondiale de la main-d'œuvre dans un contexte de mondialisation économique. Elles représentent des biens publics mondiaux importants. Ce n'est qu'en maintenant la résilience et la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales que les fruits de l'économie mondiale peuvent croître et que plus de bénéfices peuvent parvenir à la population de tous les Membres. Comme la reprise économique après la pandémie entre dans une phase critique, il est plus urgent que jamais de maintenir la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales. Un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et prévisible est utile pour atténuer les effets négatifs des pénuries d'approvisionnement sur les chaînes industrielles. Les Membres de l'OMC devraient adopter une attitude responsable, renforcer la coopération, rétablir dès que possible le fonctionnement stable des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales et promouvoir une reprise solide de l'économie mondiale.

2 PROPOSITION

2.1. Compte tenu des facteurs susmentionnés, la Chine propose que la 13^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC publie une déclaration ministérielle conjointe comme suit:

Rappelant la Déclaration ministérielle de la CM12 sur la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19 et la préparation aux pandémies futures sur l'importance qu'il y a d'empêcher les perturbations inutiles dans les chaînes d'approvisionnement,

Soulignant que le maintien de l'ouverture, de l'efficacité, de la stabilité et de la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales est essentiel pour promouvoir le commerce et l'investissement internationaux,

Réaffirmant que le système commercial multilatéral offre des sauvegardes institutionnelles pour renforcer la résilience et la stabilité des chaînes industrielles et des chaînes d'approvisionnement,

Tenant compte du fait que les pays en développement Membres et les MPME sont parmi les plus vulnérables aux chocs des chaînes d'approvisionnement,

Reconnaissant que les mesures restrictives liées à la pandémie, aux conflits géopolitiques, associées à des mesures protectionnistes et unilatérales, ont gravement affecté les chaînes d'approvisionnement mondiales,

Reconnaissant et respectant les différences entre les Membres de l'OMC en ce qui concerne leurs stades de développement et leurs situations nationales respectifs,

2.2. Les Membres conviennent de coopérer dans les domaines suivants:

1. S'efforcer de promouvoir l'ouverture et l'inclusion, de défendre fermement le système commercial multilatéral, de respecter les règles de l'OMC, de renforcer la résilience et la stabilité des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales et de promouvoir la division du travail et la coopération au niveau mondial.

-
2. Promouvoir la libéralisation et la facilitation des échanges, s'opposer au protectionnisme et à l'unilatéralisme, réduire les obstacles non nécessaires au commerce et favoriser conjointement un environnement commercial libre, ouvert, équitable, non discriminatoire, transparent et prévisible.
 3. Faire des efforts pour éliminer les restrictions commerciales liées à la pandémie de COVID-19 et éviter les perturbations des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales. Mettre en œuvre la Décision ministérielle de la CM12 sur les ADPIC, décider dès que possible de son extension de manière à couvrir les outils de diagnostic et les traitements contre la COVID-19 et renforcer la capacité des pays en développement Membres de participer aux chaînes industrielles et d'approvisionnement pour les vaccins, produits de diagnostic, traitements et autres produits.
 4. Mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). Renforcer les échanges et la coopération dans des domaines tels que la simplification et la rationalisation des procédures douanières, l'amélioration de l'efficacité logistique internationale et le renforcement de la connectivité. Encourager une plus grande collaboration entre les entreprises de logistique internationales afin d'assurer le transport harmonieux dans les chaînes d'approvisionnement. Tirer pleinement parti du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) de l'OMC pour fournir une assistance technique et accroître le renforcement des capacités des pays en développement Membres.
 5. Renforcer les échanges et la coopération sur le commerce des services pour surmonter les obstacles au commerce des services. Faciliter les activités de coopération entre les autorités gouvernementales, les associations professionnelles, les entreprises et les milieux universitaires dans des domaines tels que la mise en relation d'entreprises autour de possibilités commerciales, le renforcement des capacités, les statistiques du commerce des services, les normes relatives au commerce des services, et les services professionnels et services connexes fournis aux entreprises.
 6. Faire des efforts pour approfondir la coopération en matière d'innovation et de collaboration technologiques, mettre l'accent sur les tendances des évolutions technologiques et encourager les entreprises des différents Membres à coopérer dans la recherche et le développement technologiques conjoints, dans divers segments des chaînes industrielles et d'approvisionnement, afin de promouvoir conjointement le progrès technologique et le développement industriel.
 7. Encourager les modes de vie et de travail respectueux de l'environnement, promouvoir l'application des technologies vertes, de la fabrication verte et des produits verts dans divers domaines et segments, bâtir conjointement des chaînes industrielles et d'approvisionnement vertes et à faibles émissions de carbone, et éviter le protectionnisme au nom de l'environnement, pour lutter contre le changement climatique, la pollution de l'environnement, la pénurie de ressources et d'autres défis communs mondiaux auxquels l'humanité est confrontée.
 8. Étudier les possibilités offertes par l'économie numérique et les technologies numériques, exploiter le rôle important des technologies de l'information de nouvelle génération pour promouvoir la modernisation industrielle et la reprise économique, faire progresser l'innovation et l'application de nouvelles technologies, renforcer la coopération dans les écosystèmes industriels, contribuer à accélérer le développement des industries numériques, en réseau et intelligentes et faciliter la transformation des modes de production. Approfondir les échanges et la coopération dans le commerce électronique, promouvoir une large application et un vaste développement du commerce électronique à travers le monde et accélérer l'élaboration de règles internationales pour le commerce électronique.
 9. Encourager les industries essentielles, comme celles des circuits intégrés, des énergies nouvelles et de la biomédecine, à mieux utiliser les ressources mondiales, à soutenir les entreprises en coopération avec leurs partenaires en amont et en aval tout au long de leurs chaînes industrielles et à assurer conjointement un approvisionnement durable dans des secteurs clés.
 10. Prendre pleinement en considération les difficultés rencontrées par les pays en développement Membres, en particulier les PMA Membres, ainsi que les MPME, et encourager les autres Membres à fournir un renforcement des capacités et une assistance technique pour les aider à accroître la valeur ajoutée et à s'intégrer dans les chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales et régionales.

11. Encourager les Membres à partager les meilleures pratiques et les études de cas sur l'amélioration de la résilience des chaînes industrielles et d'approvisionnement au moyen de mesures conformes aux règles de l'OMC, afin d'accroître la réactivité aux crises dans le cadre du Conseil du commerce des marchandises et lors d'autres réunions ordinaires pertinentes à l'OMC.

12. Encourager le Secrétariat de l'OMC à mener des études approfondies sur les chaînes industrielles et d'approvisionnement, à renforcer le dialogue avec les organisations internationales concernées, le secteur privé et les milieux universitaires, et à présenter des recommandations sur la base de ces dialogues pour promouvoir la stabilité et le développement des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales.
